



Compteur d'eau non homologué ?

Par **Avenee**, le **26/06/2008** à **20:00**

Bonjour,
Nous vivons dans une maison appartenant à un propriétaire qui a divisé cette dernière en 3 appartements.
Une agence immobilière (notre interlocuteur) gère l'administratif.
Notre compteur d'eau tourne à l'envers (installé par le propriétaire) : est-ce légal ?
Les relevés pour les 3 habitations semblent incorrectes.
Merci pour vos réponses.
Avenee

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **21:16**

[citation]Notre compteur d'eau tourne à l'envers (installé par le propriétaire) : est-ce légal ?
[/citation]
Absolument pas.
Mais en êtes vous bien sûre ?
Demandez un contrôle de bon fonctionnement la prochaine fois que l'agent chargé du relevé de compteurs se présentera.
Manifestement, le compteur d'eau a été monté à l'envers. Du moins, c'est que j'en déduis. Attention au rééquilibrage de facture, elle risque d'avoir un goût d'eau de mer !
Cordialement

Par **Avenee**, le **27/06/2008** à **12:49**

Le souci c'est que l'agent chargé du relevé du compteur relève le compteur général situé à l'extérieur.
Le propriétaire, lui, relève les chiffres des 3 compteurs qu'il a installé et qui tournent à l'envers.
A-t-on un moyen de contester ces compteurs "sauvages" ?
Notre voisin paie une somme astronomique de conso d'eau.